

CHARTRE ETHIQUE DU PROGRAMME DE MENTORAT MEWEM

Le succès du programme repose sur le respect d'un code de déontologie dont le but principal est de permettre le bon déroulement de la relation entre la mentore et la mentorée. Ces dernières, en choisissant d'intégrer le programme, ont pris connaissance des valeurs de MEWEM et elles les partagent.

1- LES PARTIES PRENANTES

La mentore est avant tout une guide légitime par l'expérience acquise. Elle aide à prendre du recul, soulève certains points, suscite la réflexion, aide à la prise de décision, accompagne et motive. Elle intervient sur le comportement, l'attitude, le savoir-être.

Les réponses aux questionnements de la mentorée trouvent leur source dans l'expérience quotidienne de la mentore.

La mentorée est une femme qui souhaite créer son entreprise ou qui est à la tête d'une jeune entreprise et qui souhaite la développer. En tant que novice, elle doit faire face à des défis auxquels elle n'est pas préparée. Au contact de la mentore, elle bénéficiera d'une expérience riche et pourra développer de nouvelles compétences.

La FELIN est là pour coordonner et assurer le suivi du programme dans le respect de la charte de mentorat et des outils qui seront proposés au fur et à mesure des réunions. Elle sera là pour évaluer les différentes étapes et animer le réseau des mentores.

2- LES ENGAGEMENTS DE LA FELIN, DE LA MENTORE ET DE LA MENTOREE

La FELIN s'engage à :

- Donner à la mentore et la mentorée une information claire sur l'association, ses valeurs et le fonctionnement du programme de mentorat.
- Mettre en place le suivi nécessaire au bon fonctionnement du programme et rester disponible pour la mentore et la mentorée si celles-ci en formulent la demande.
- Permettre à la mentore de bénéficier d'une formation dans le cadre de son rôle d'accompagnatrice (formation qui sera assurée par une professionnelle compétente).

La mentorée s'engage à :

- Identifier précisément ses attentes et motivations à participer au programme
- Honorer ses rendez-vous et en cas d'empêchement dû à une contrainte majeure, prévenir sa mentore à l'avance et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent
- S'investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentorat
- Reconnaître et respecter la valeur de l'investissement de la mentore (cette valeur est d'autant plus grande qu'elle se fonde sur le bénévolat)
- Respecter une totale confidentialité des échanges avec sa mentore

La mentore s'engage à :

- assurer un échange régulier avec la mentorée selon les modalités fixées d'un commun accord dans l'entente de mentorat
- transmettre son expérience, guider la mentorée sur les questions qu'elle se pose avec bienveillance
- respecter une totale confidentialité des échanges avec sa mentorée
- honorer ses rendez-vous, prévenir la mentorée en cas d'empêchement et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent,
- suivre « autant que possible » les actions de formation qui lui sont proposées.

La relation de mentorat a un caractère confidentiel, pour autant, **mentore et mentorée acceptent de partager le contenu de leur expérience avec la FELIN lors des évaluations du programme.** Aussi, dans le cadre de leur relation en binôme, elles s'efforceront d'effectuer un suivi méthodique en utilisant un support écrit comme le carnet de bord ou tout autre support : inscrire les sujets traités, les progrès, les points forts, les difficultés rencontrées et faciliter ainsi le suivi de la relation, la progression de la mentorée, mais également l'évaluation lors de points d'étape.

3- PRINCIPES ETHIQUES DE LA RELATION DE MENTORAT

Une relation basée sur un respect mutuel :

- La mentore et la FELIN doivent agir de manière à placer l'intérêt de la mentorée en premier lieu.
- Si une mentore n'est pas en mesure de poursuivre son engagement, elle devra informer la FELIN et ce dernier prendra des mesures appropriées.
- De même, si la mentorée souhaite mettre un terme à son engagement, elle devra en informer, sous les plus brefs délais, la FELIN (à qui elle présentera les raisons de la rupture de son engagement) et sa mentore.

Une relation qui exclut les conflits d'intérêt :

- Une mentore ne peut profiter de sa situation pour faire du business. Le programme MEWEM ne constitue pas un levier pour développer les affaires de la mentore.

Une relation désintéressée basée sur le bénévolat :

- En tant que bénévole, la mentore ne peut accepter aucune compensation ou rémunération en retour de son travail d'accompagnement et de soutien. Elle pourra néanmoins recevoir un dédommagement de la FELIN pour les frais occasionnés par sa participation.
- D'autre part, la mentorée ne sollicitera en aucun cas une aide financière de la part de sa mentore.

Une relation de confiance :

- La mentore garantit la confidentialité des échanges avec sa mentorée et s'engage à n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement à l'activité de celle-ci.

- La mentorée fait confiance à sa mentore, elle partage ses attentes, ses questionnements et ses difficultés éventuelles. Elle communique également ses réussites et lui fournit les éléments nécessaires à l'appréciation de sa situation.

Une relation responsable :

- Devenir mentore ou mentorée est un acte de décision libre. Le programme MEWEM est basé sur le volontariat des participantes. Ces dernières s'engagent à préserver une disponibilité suffisante (compatible avec leurs contraintes professionnelles) pour assurer un suivi de qualité et participer aux rencontres organisées à leur attention par la FELIN.

- La mentorée tient compte des conseils et des informations de sa mentore et celle-ci ne peut être tenue responsable des choix effectués. La mentorée reste la seule personne décisionnaire quant à l'activité de son entreprise.

Une relation équilibrée et réciproque :

- La mentore exclut tout rapport hiérarchique ou de pouvoir, il ne s'agit pas d'un transfert unilatéral d'expérience mais bien d'un partage.

Les parties ont lu le présent document et le comprennent, connaissent les limites, leurs responsabilités mutuelles, et les conditions du succès de cette démarche. Elles connaissent le rôle du coordinateur, peuvent l'interpeller et lui demander un rdv si nécessaire.

Date :

Lieu :

Signature de la mentore :

Signature de la mentorée :



Signature de la FELIN:

